

FICHE TECHNIQUE

Situation A 25 km d'Auch et 6 km de Mirande

Parking Au village devant la mairie

Niveau de difficulté Moyen

Balisage Suivre les panneaux rouges

Ouverture du sentier :

Ouvert du 1er avril au 30 septembre

A voir en chemin*

Eglise paroissiale

Chapelle Saint-Barthélemy du XVIIIème siècle
(Pour la visiter contacter Madame Georgette Portes-
pane au 05.62.66.64.37)

Château de la Flourette avec moulin a eau (privé)

Château de Pican (privé)

Moulins (privés)

Ruines du Gnougne : possibilité de pique nique
avec point de vue.

** Pour plus de renseignements, un livret marche et patri-
moine réalisé par l'association ACTA est en vente dans
tous les lieux publics du territoire. Pour vous le procurer
informations sur le site d'ACTA : www.acta32.free.fr*

*La communauté de communes édite d'autres sentiers
que vous pouvez retirer dans les mairies, restaurants
et chambres d'hôtes du territoire ou télécharger sur
notre site internet.*

*Vous pouvez également trouver un livret de tous les
sentiers de VVA dans lequel est présenté l'historique
de chaque village ainsi que sa promenade.*

Les à Côtés

Où boire et manger ?

Ferme Auberge
« la vieille étable »
32300 Saint-Médard
Tél: 05.62.66.60.38

Où dormir ?

M. DAINESE Jean-Michel
Gîte Rural « l'Agut »
32300 Saint-Médard
Tél : 05.62.66.58.24

Madame LESCURE Brigitte
Gîte à la ferme
« A Gourrié »
32300 Saint-Médard
Tél : 05.62.66.76.30

M. SAINT MARTIN Serge
Cidex 020
A Vialous
32300 Sant-Médard
Tél : 09.62.04.42.29
Chalet pour 4 personnes de juin à septembre et période de fêtes

**Communauté de Communes
Astarac Arros en Gascogne**

19 Avenue de Gascogne – 32730 Villecomtal-sur-Arros
Tél : 05.62.64.84.51 / Mail : contact@cdcaag.fr

Antenne : « La Gravière » 32300 Idrac-Respaillès
Tél.: 05.62.59.04.48

Site internet : www.cdcaag.fr



Le sentier du Gnougne à Saint-Médard

Randonnée Pédestre et VTT



12 kilomètres par itinéraire principal

Par itinéraire principal :

Temps de marche 2 h 30

Temps de VTT 1 h 30

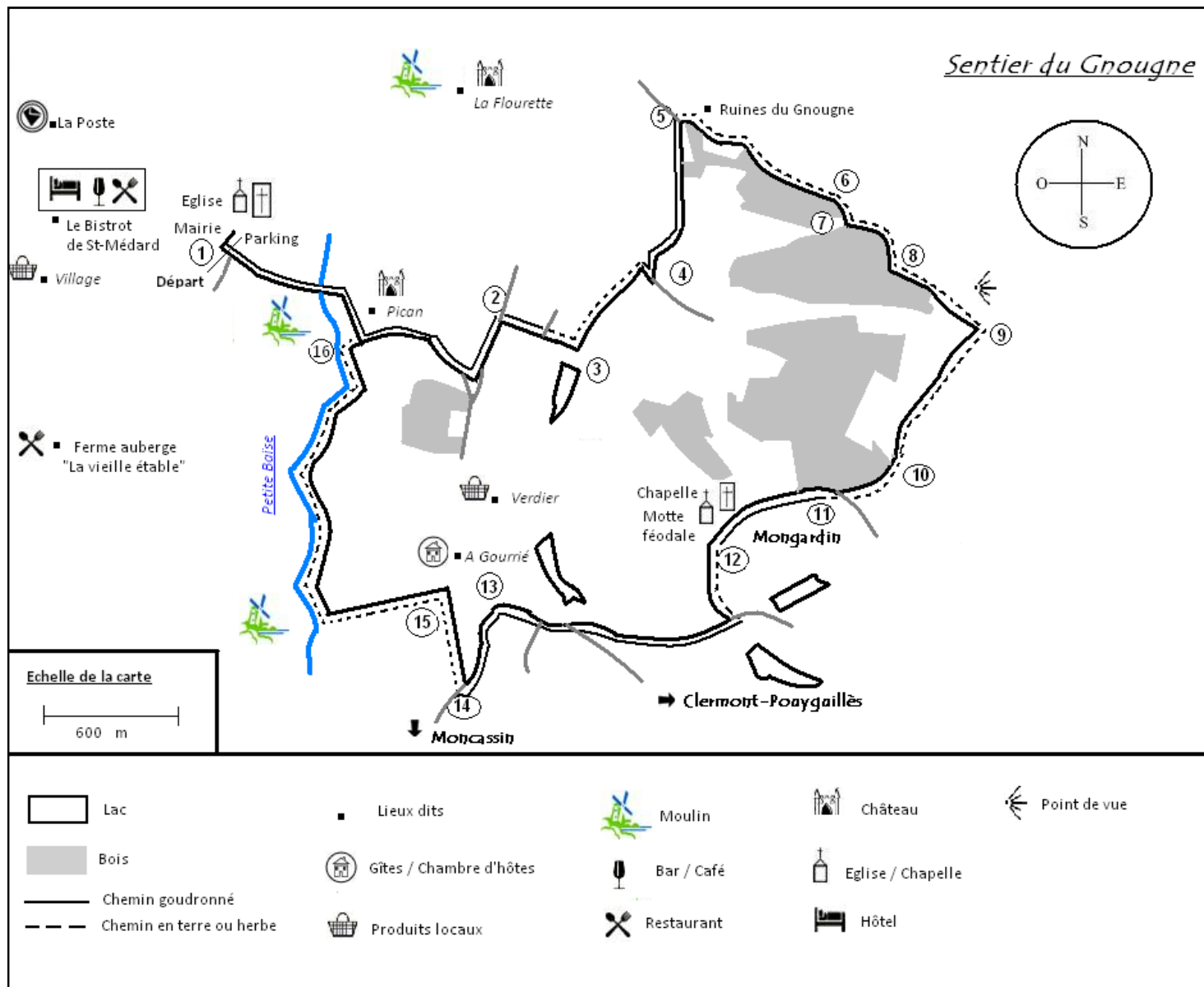


Entre Auch (25 min) / Mirande (10 min) / Masseube (10 min)



Départ parking de la mairie

- 1 - Prendre la route qui descend vers la Baïse, passer le pont, monter la côte et prendre à gauche.
- 2 - Tourner au 1er chemin à droite puis tout droit sur le chemin qui descend vers la ferme, longer les bâtiments ...
- 3 - Descendre jusqu'au ruisseau, le traverser et le suivre (rive droite).
- 4 - Sur la voie goudronnée, tourner à gauche ...
- 5 - ... jusqu'au 1er chemin rural situé à droite (chemin du milieu puis celui de gauche) qui serpente dans les taillis ; suivre la crête.
- 6 - Prendre le sentier à droite puis descendre dans le bois.
- 7 - Avant d'arriver au ruisseau, tourner à gauche, traverser un champ et suivre le bois qui est à droite. Longer la partie est du bois en pente raide.
- 8 - Au sommet, suivre la crête vers l'est.
- 9 - Prendre le chemin de terre partant vers le sud.
- 10 - Au niveau de la route goudronnée, prendre le chemin de terre à droite puis à l'embranchement à gauche ...
- 11 - ... et la route goudronnée à droite, jusqu'à la chapelle de Mongardin.
- 12 - Après l'église, prendre le chemin enherbé qui descend sur la gauche et rejoindre la voie communale goudronnée. Suivre celle-ci en prenant à droite à chaque croisement.
- 13 - Au dernier sur le chemin de crête, prendre à gauche, descendre la route jusqu'au lieu-dit « Larose ».



- 14 - En bas de la côte, prendre à droite le chemin qui longe les champs sur 250 m.
- 15 - Tourner à gauche, pour rejoindre la Baïse, et à droite en longeant la rivière jusqu'à la route goudronnée.
- 16 - Prendre à gauche, revenir au village.